

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

UNION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANÇOIS JACOB RÉINTÉGRÉ !

Il aura fallu 23 mois de combat pour que notre camarade François JACOB, injustement licencié pour avoir manifesté, soit réintégré dans son établissement par décision de justice rendue par la cour d'appel de Limoges dans son arrêt du 14 janvier 2019 !

L'association AGE (Association Groupement Educatif) n'avait pas fait dans la demi-mesure quand un groupe de salarié.e.s avait manifesté contre la remise à la rue d'un jeune en le privant du bénéfice d'un contrat jeune majeur. Un tiers de l'établissement soit 18 salarié.e.s ont été sanctionné.e.s.

François et Hervé, les deux anciens délégués syndicaux CGT de l'association ont été pris pour cibles et licenciés. Pour Hervé, étant encore élu, l'inspection du travail puis le ministère du travail ont débouté la demande. François qui n'avait plus de mandat depuis un an et demi a été licencié.

La cour d'appel de Limoges vient de rendre son verdict le 16 janvier 2019. Non seulement la cour reconnaît le droit de manifester et de s'exprimer, quand bien même serait-ce contre un des financeur de son association, mais elle reconnaît la discrimination syndicale dont François a été victime. Le motif de licenciement ne pouvant s'appliquer, François est donc réintégré.

Nous saluons la détermination du combat mené par François et l'ensemble des syndicats, camarades syndiqués et collègues qui l'ont soutenu dans cette épreuve.

Le combat contre la criminalisation des activités syndicales est loin d'être fini mais c'est une bataille qui a son importance dans cette lutte, partout en France. Manifester est un droit, manifester pour le droit des jeunes et leur dignité est un devoir ! En effet, combien de jeunes sont remis à la rue dès leur dix-huitième anniversaire, qu'ils soient étrangers ou non ? 40% des Sans Domicile Fixe de moins de 25 ans sont d'anciens jeunes placé.e.s à l'aide sociale puis abandonné.e.s !!!

Les contrats jeunes majeurs sont loin d'être mis en place partout, pénalisant ainsi trop de jeunes en mal d'insertion sociale et professionnelle. On ne peut offrir la rue, l'exclusion et la solitude comme perspective d'avenir à la jeunesse !

Bravo à François !

Montreuil, le 24 janvier 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

04/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr